

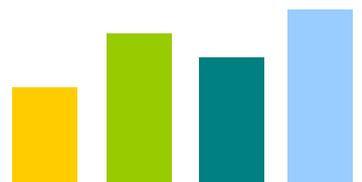


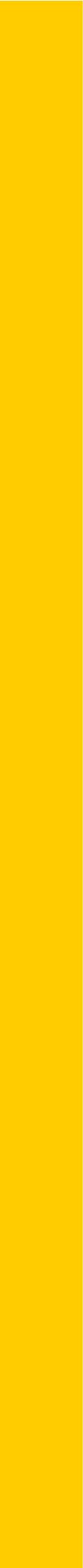
Association pour le Développement du Bassin Versant de la Baie de Bourgneuf



Rapport d'activités 2011

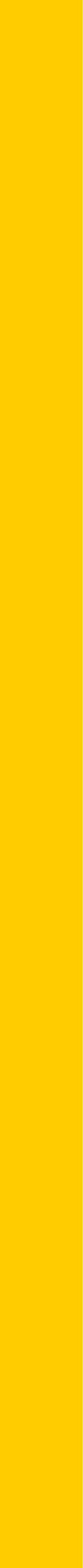
Décembre 2011





Sommaire

I. ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DU BASSIN VERSANT DE LA BAIE DE BOURGNEUF .	9
.....
I.1. MISSION STATUTAIRE	9
I.2. ORGANIGRAMME DE L'ADBVBB	10
I.3. PERIMETRE D'INTERVENTION DE L'ADBVBB	11
II. POLE EAU.....	13
II.1. LA MISSION DU POLE EAU	13
II.2. ACTIONS MARQUANTES EN 2011 DU POLE EAU	15
II.2.1. Animation de la CLE.....	15
II.2.2. Suite de la révision du SAGE.....	15
II.2.3. Soutien aux acteurs du territoire	16
II.2.4. Information et sensibilisation des acteurs du territoire	16
II.2.5. Mise en œuvre et suivi de deux contrats financiers	17
II.2.6. Poursuite des inventaires des zones humides	20
II.2.7. Observatoire de l'Eau de la Baie de Bourgneuf	21
III. POLE BIODIVERSITE	23
III.1. LA MISSION DU POLE BIODIVERSITE	23
III.2. ACTIONS MARQUANTES EN 2011	25
III.2.1. Approbation du DOCOB Oiseaux.....	25
III.2.2. Charte Natura 2000, un outil maintenant opérationnel.....	25
III.2.3. 17 M€ sur 5 ans pour financer 7 pratiques agricoles favorables à la biodiversité	25
III.2.4. De nouvelles MAE testées en 2011 sur le Marais breton	26
III.2.5. Le développement de contrats Natura 2000	27
III.2.6. De nouveaux projets en discussion	28
III.2.7. Des actions de communication pour faire connaître Natura2000	29
III.3. CANDIDATURE NATURA 2000 EN MER	31



MOT DU PRESIDENT



L'Association pour le Développement du Bassin Versant de la Baie de Bourgneuf accompagne les acteurs locaux dans leur volonté de porter l'excellence environnementale au cœur de notre territoire, dans le respect des activités qui s'y exercent.

Les missions de l'Association s'exercent désormais à partir d'une organisation en pôle de compétence pour une meilleure appréhension de notre action.

Le pôle Eau travaille activement sur l'amélioration de la ressource en eau de notre territoire. S'il y a des améliorations notables sur la qualité des eaux de baignade et des secteurs conchylicoles, il nous appartient de poursuivre nos efforts et de porter notre attention sur la qualité des milieux et des eaux superficielles. La réduction des pollutions diffuses, notamment liées aux nitrates et aux pesticides est une priorité qui devra se faire en partenariat avec l'Etat pour lutter, entre autres, contre les marées vertes. La révision du SAGE en cours devra nous permettre de nous fixer des objectifs réalistes et partagés par tous. Ce doit aussi être l'occasion de mettre en place les indicateurs de suivi qui nous permettront de contrôler l'efficacité de notre action.

Nos collectivités s'engagent en ce sens, comme en témoigne cette année la contractualisation de 43 opérations par 40 maîtres d'ouvrage dans le cadre du 2ème Contrat Régional de bassin Versant avec la Région Pays de la Loire pour un montant total de 2,7 M€. Ces engagements font suite au 1er CRBV 2007-2009 et s'ajoutent à ceux déjà pris avec l'Agence de l'Eau dans le cadre du Contrat territorial 2008-2012. Les actions mises en œuvre sont récentes.

L'Association poursuit son rôle de conseil auprès des collectivités notamment via les inventaires des zones humides sur 26 communes du bassin versant où nos chargées de mission travaillent en étroite collaboration avec l'ensemble des acteurs présents sur la commune. Ceux-ci sont en cours d'achèvement pour permettre de conjuguer au mieux les activités économiques avec la nécessité de préserver nos milieux.

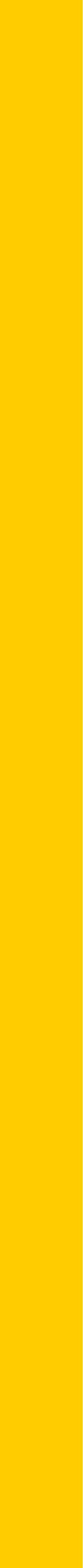
L'Association, au travers son pôle biodiversité, participe à l'animation du réseau Natura 2000. Ce sont 2 contrats et 1 287 ha de MAE qui ont été contractualisés en 2011. Ils viennent s'ajouter aux 10 déjà en cours et 15 976 hectares contractualisés. L'Association contribue aux expérimentations de nouvelles mesures qui vont se poursuivre en 2012. Outre son soutien technique, notre animatrice Natura 2000 s'attache à sensibiliser, informer et faire connaître les dispositifs financiers existants pour faciliter le développement de pratiques respectueuses de l'environnement.

La Directive cadre de juin 2008 nous impose de porter notre attention d'une façon forte le bon état écologique des eaux marines à l'horizon 2020. Le Conseil Maritime de la Façade maritime Nord Atlantique, créé le 4 novembre 2011, sera un acteur majeur dans l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie nationale pour la mer et les océans. Cette nouvelle instance sera un partenaire privilégié dans nos futurs travaux sur l'interface terre/mer que l'Association estime légitimement devoir porter avec l'élaboration des DOCOB du site Natura 2000 en mer Baie de Bourgneuf/Estuaire de la Loire.

Les différents contacts pris auprès des autorités de l'Etat montrent que cette candidature apparaît pleinement légitime eu égard au travail déjà accompli par l'Association depuis sa création.

Je tiens à cet égard à saluer et à remercier l'ensemble des Elus qui y ont participé ainsi que les collaborateurs de l'Association, qui effectuent un travail d'une grande qualité au quotidien.

Le rapport d'activités qui suit synthétise les principales actions engagées au cours de l'année 2011.



MOT DU PRESIDENT DE LA CLE



Le Bureau de la CLE qui associe les élus, les acteurs de terrain et les services de l'état conduit l'écriture du nouveau SAGE.

Des commissions thématiques élargies vont débattre des enjeux à privilégier et guider le bureau d'étude SCE chargé de la rédaction du contenu.

C'est dire l'importance de ces moments de réflexion partagée où nous ferons le maximum pour dégager un consensus.

Permettez-moi de rappeler combien il est primordial d'être présents pour que chacun puisse apporter sa pierre à l'édifice sur des textes qui engageront notre avenir et la gestion de notre bassin versant en terme de gestion et d'aménagements.

MOT DU PRESIDENT DU COPIL NATURA 2000



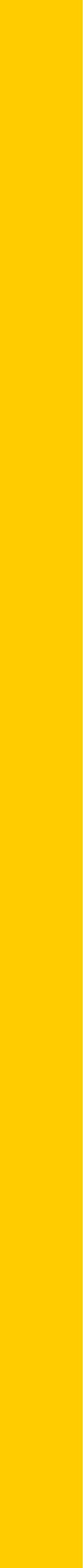
Favoriser les pratiques locales pour un développement durable de notre territoire, tel est notre objectif.

Natura 2000 permet la mise à disposition d'outils financiers qui allient biodiversité et développement.

L'année 2011 est marquée par la poursuite de la contractualisation avec les agriculteurs via les Mesures Agri-Environnementales. Le taux record de contractualisation de 81 % sur le Marais breton est atteint. L'équipe a également œuvré pour proposer de nouvelles mesures comme la MAE « fossés », la MAE « 4 fleurs »...

L'engagement des collectivités et des particuliers n'est pas en reste : de nouveaux contrats Natura 2000 ont été engagés ou sont en réflexion. Mise en place cette année, la Charte Natura 2000 a été signée par un propriétaire privé.

Enfin, nous souhaitons élargir les partenariats pour que chacun participe à un développement harmonieux de notre territoire de demain.



I. ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DU BASSIN VERSANT DE LA BAIE DE BOURGNEUF

I.1. Mission statutaire

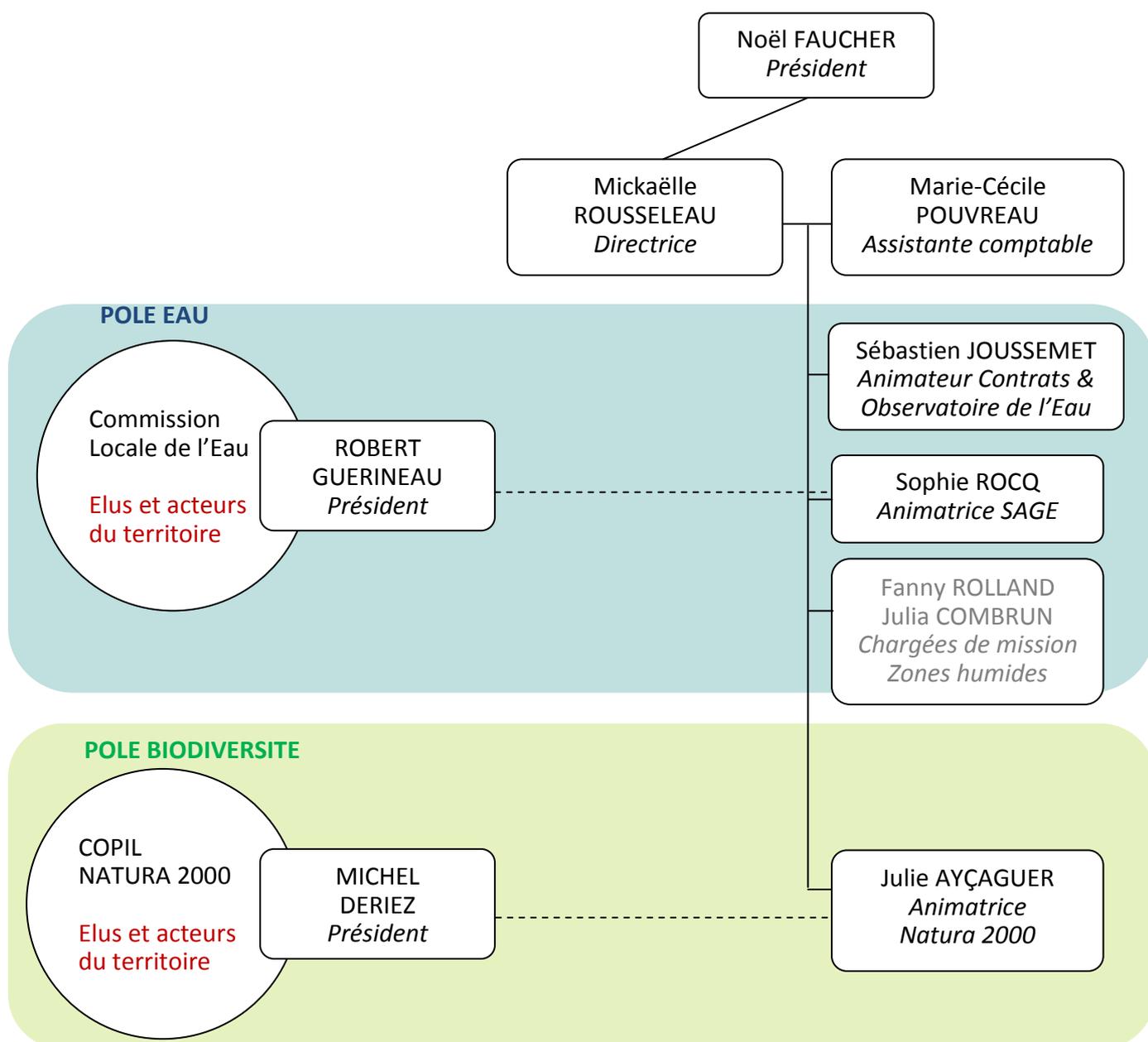
L'ADBVBB a pour objet de regrouper les communes intéressées par :

- Le développement durable et équilibré de la baie de Bourgneuf, de son bassin versant et des territoires proches,
- La gestion intégrée de ce territoire dans le cadre de l'opération pilote de Gestion Intégrée des Zones Côtières de la baie de Bourgneuf. A ce titre, l'Association participe à l'élaboration de la Charte de Développement Durable du Territoire du bassin versant de la baie de Bourgneuf. Elle en est l'animatrice et veille à sa mise en œuvre.
- La gestion concertée de l'eau à l'échelle du bassin versant de la baie de Bourgneuf et notamment la mise en œuvre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Marais Breton et du bassin versant de la baie de Bourgneuf (SAGE),
- L'avenir du Marais Breton et des marais de Haute-Perche et le maintien de l'exploitation extensive des prairies permanentes de marais,
- La préservation des richesses naturelles de ce territoire par l'animation de la gestion du site Natura 2000 et de toutes autres procédures liées à une politique responsable de l'environnement,
- La connaissance de l'eau, des habitats et des espèces faunistiques et floristiques afin de suivre et d'évaluer les actions réalisées sur le territoire : l'Observatoire de l'Eau, des Milieux Naturels et de la Biodiversité,
- La création d'un établissement public chargé de porter la Commission Locale de l'Eau et d'animer, de coordonner, de suivre et d'évaluer la mise en œuvre du SAGE, de l'Observatoire de l'Eau, des milieux naturels et de la biodiversité, de la gestion du site Natura 2000 et de la gestion intégrée des zones côtières.
- L'association peut participer à toutes études et actions lui permettant d'atteindre ses objectifs et s'intégrer à tout dispositif collectif qui poursuivrait les mêmes buts.
- L'association a pour vocation, au-delà des missions figurant ci-dessus, d'accueillir les étudiants qui, au cours de leur cursus universitaire, souhaitent se perfectionner dans les domaines de l'écologie et du développement durable. Compte tenu de sa spécificité et de ses connaissances, l'association se doit de participer à la formation de ces jeunes. Elle pourra bénéficier de dons publics ou privés pour mener à bien cette mission.

1.2. Organigramme de l'ADBVB

Pour mener à bien ces missions, l'association s'est organisée en deux pôles : Pôle eau et Pôle biodiversité. Elle compte 7 salariés répartis au sein de ces deux pôles.

La direction veille à la bonne exécution des missions décidées par le Président et les assemblées décisionnelles : le bureau, le Conseil d'Administration et l'Assemblée Générale. Elle développe de nouvelles missions.

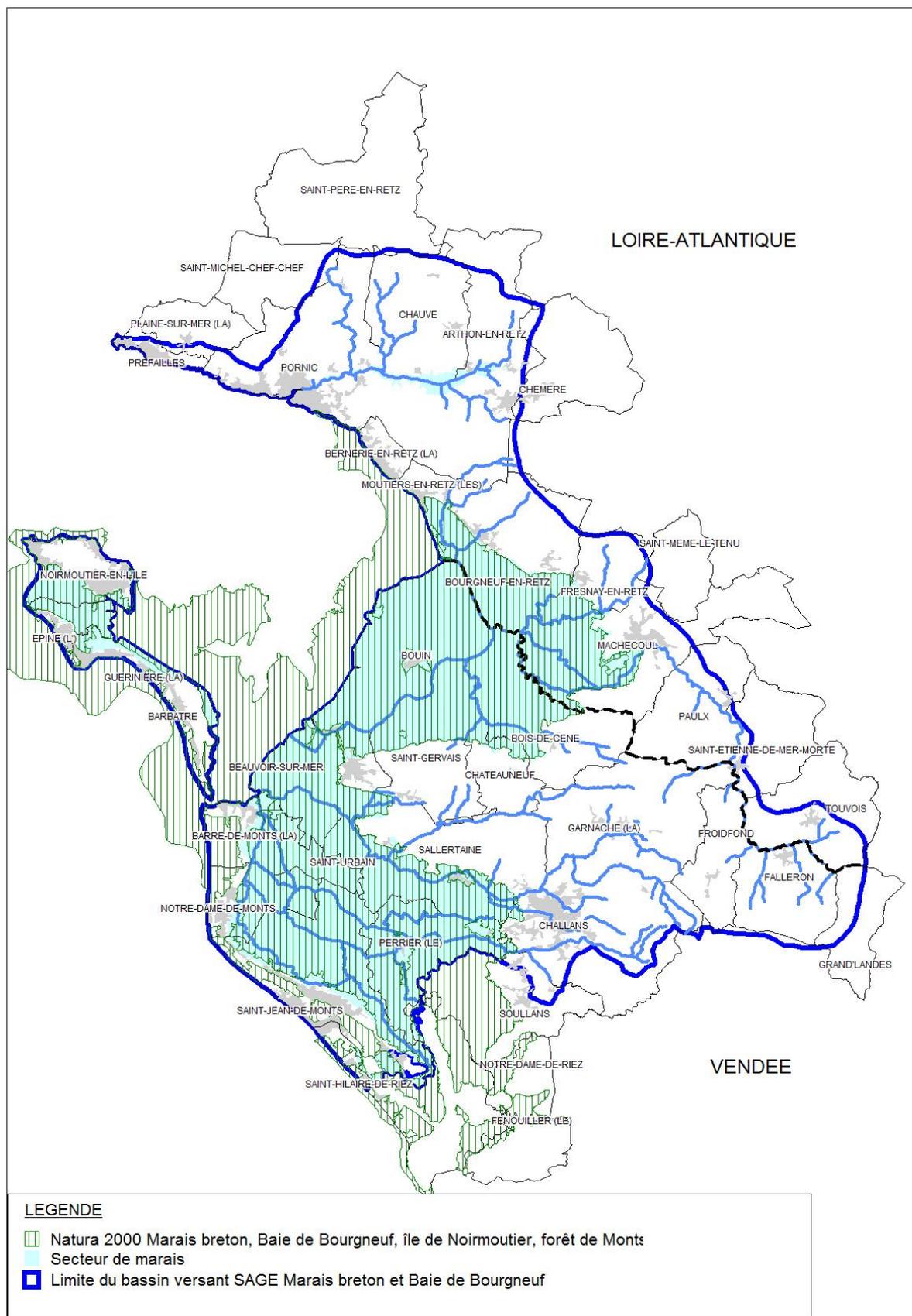


Noir : Salariés permanents

Gris : Salariés en mission temporaire

I.3. Périmètre d'intervention de l'ADBVB

L'Association compte 41 communes adhérentes situées en Loire-Atlantique (17) et Vendée (24).



II. POLE EAU

II.1. La mission du pôle Eau

La mission du pôle Eau est de définir et de faciliter la mise en œuvre de la politique de l'eau du bassin versant de la Baie de Bourgneuf

Cette politique est basée sur un outil d'orientation le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) et facilitée par la mise en place de contrats financiers.



Objectifs fixés

Atteindre le bon état des eaux et des milieux aquatiques en 2015 (ou 2021 pour une partie de l'amont du bassin versant), objectif de la Directive Cadre Eau.

Résultats attendus

- Organiser une gestion de l'eau consensuelle.
- Convaincre les partenaires des choix de la CLE.
- Gérer durablement la ressource en eau et notamment la ressource en eau potable et en eau salée souterraine.
- Préserver la qualité des différentes ressources en eau du territoire (eau salée souterraine, eaux marines, eaux saumâtres et eaux douces superficielles).
- Préserver et restaurer les milieux aquatiques du marais et du bocage.
- Contribuer au développement équilibré et durable des usages de l'eau et fonctions des milieux aquatiques.
- Suivre et valoriser les actions mises en œuvre.
- Mettre à jour le tableau de bord du SAGE.

Elus	Robert GUERINEAU, Président de la CLE Alain de la GARANDERIE, Vice-Président de la CLE	
Animateur(s)	Sophie ROCQ (Animatrice SAGE) Sébastien JOUSSEMET (Animateur Contrats et Observatoire de l'Eau)	
Outils d'orientation	Schéma d'Aménagement et Gestion des Eaux (SAGE) 39 communes – 975 km ²	
Outils financiers	Contrat Territorial avec l'Agence de l'eau Loire-Bretagne Contrat Régional de Bassin Versant avec la Région Pays de la Loire	
Budget annuel (estimation 2011)	Animation SAGE et Contrats : 83 000 €	Inventaire Zones humides : 74 000 €
Ressources financières (estimation 2011)	Agence de l'eau : 31 300 € (38%) Région Pays de la Loire : 17 000 € (20%) Conseil Général 85 : 6 100 € (7%) Conseil Général 44 : 6 100 € (7%) Pôle Emploi : 5 900 € (7%) Communes : 16 600 € (20%)	Agence de l'eau : 37 000 € (50%) Région Pays de la Loire : 12 000 € (16%) Conseil Général 85 : 4 500 € (6%) Pôle Emploi : 5 700 € (7%) Communes : 14 800 € (20%)
Apport financier 2011 sur le territoire	CRBV 2007 - 2009 : 635 465 € depuis 2008 dont 130 021 € en 2011 CRBV 2011 – 2013 : 982 006 € dont 4 000 € en 2011 Contrat territorial 2008-2012 : 3,3 M€ (l'année 2011 n'est pas une année bilan pour ce contrat)	

II.2. Actions marquantes en 2011 du pôle Eau

II.2.1. Animation de la CLE

Pour une prise de décision plus collégiale, le Bureau de la CLE se réunit tous les 2 mois, soit en 2011 à 6 reprises. Deux séances plénières de la CLE se sont tenues.

En parallèle, afin de réfléchir à des problématiques spécifiques du territoire, deux Commissions thématiques se sont réunies : Assainissement Non Collectif et Eaux Salées Souterraines.

Au cours de l'année 2011, la CLE a été sollicitée pour rendre un avis sur 7 dossiers. Comme cela est prévu dans les règles de fonctionnement de la CLE, le Bureau ou le Président de la CLE seul peuvent rendre un avis pour le compte de la CLE. Le Bureau de la CLE a rendu un avis sur 5 des 7 dossiers : il s'agissait de 4 dossiers au titre de la loi sur l'eau et d'une modification de la CREZH de Noirmoutier. La CLE a rendu en séance plénière un avis sur le projet de révision du classement des cours d'eau. Et enfin, le Président de la CLE a rendu un avis sur le programme de travaux de la CREZH portée par le SAH du Sud-Loire.

II.2.2. Suite de la révision du SAGE

En 2006, une nouvelle loi sur l'eau a été adoptée, modifiant le contenu et la portée juridique des SAGE. Puis en 2009, un nouveau SDAGE est entré en vigueur pour la période 2010-2015. Le SAGE du Marais breton et du bassin versant de la baie de Bourgneuf a été approuvé en 2004, sa révision est donc nécessaire pour le rendre conforme à la loi sur l'eau de 2006 et compatible au SDAGE 2010-2015. Cette révision demande une évaluation des actions préconisées et mises en œuvre, et une concertation avec tous les acteurs du territoire pour définir la politique de l'eau sur le bassin versant pour les années à venir.

Cette révision a commencé en 2010 avec l'audit du SAGE. Les principales conclusions mettent en évidence :

- un manque d'appropriation du SAGE par les acteurs locaux,
- des difficultés de lisibilité et visibilité du SAGE,
- des objectifs pas toujours réalistes au vu des moyens techniques et financiers disponibles...

En 2011, l'animatrice du SAGE a actualisé le diagnostic du bassin versant. Puis elle a réalisé le bilan de l'ensemble des actions déclinées dans le SAGE 2004 (67 au total) pour évaluer leur degré de réalisation.

Au regard de ces éléments, une restructuration avec une simplification des enjeux du SAGE a été proposée. Les actions sont maintenant réorganisées selon quatre nouveaux enjeux pour gagner en lisibilité :

- gestion quantitative de la ressource en eau,
- amélioration de la qualité de l'eau,
- préservation et amélioration de la qualité des milieux,
- gouvernance/communication.

En outre, une méthode de travail basée sur la concertation et la mise en place de commissions élargies a été validée par la CLE.

Le bureau d'études SCE a été désigné pour accompagner les membres de la CLE dans ce travail, apporter une assistance dans l'animation de commissions thématiques et la rédaction des documents du SAGE (Plan d'Aménagement et de Gestion Durable, Règlement et tableau de bord).

La révision des enjeux « Eau potable » et « Eaux Salées Souterraines » a déjà commencé en 2011. Ils constitueront des sous-parties du nouvel enjeu gestion quantitative de la ressource. L'enjeu « eau potable » a été abordé directement en Bureau de CLE, en présence des deux principaux acteurs concernés par la thématique, à savoir les deux syndicats départementaux d'alimentation en eau potable. Concernant les eaux salées souterraines, c'est la commission dédiée, mise en place pour la mise en œuvre du SAGE de 2004, qui sera force de proposition pour la révision de cet enjeu.

Un important travail attend les membres de la CLE en 2012 avec la révision des autres enjeux. Début 2012, ce travail commencera par l'organisation de trois commissions thématiques : qualité des eaux, gestion quantitative des eaux et qualité des milieux aquatiques. L'objectif est de disposer d'un projet de SAGE adopté par la CLE fin 2012.

II.2.3. Soutien aux acteurs du territoire

Après des acteurs du territoire, les animateurs s'attachent à apporter leur expertise et à diffuser la connaissance.

Ainsi, l'association informe les collectivités sur les nouvelles obligations réglementaires (pesticides, trames verte et bleue...) et appuie les maîtres d'ouvrage dans la réalisation de leurs projets (travaux de restauration et d'entretien, gestion de zones humides...).

L'association intervient également pour défendre les intérêts du bassin versant lors des consultations organisées par les services de l'Etat comme par exemple le classement en cours des cours d'eau ou des ouvrages prioritaires à effacer.

En novembre 2011, l'association a répondu en partenariat avec la Chambre d'Agriculture à un appel à projets de la DRAAF pour réfléchir à la mise en œuvre d'une Mesure Agri-Environnementale dite «4 fleurs » sur les prairies permanentes humides du bassin de la Baie de Bourgneuf. La réponse est attendue fin 2011.

II.2.4. Information et sensibilisation des acteurs du territoire

L'année 2011 a été ponctuée par plusieurs évènements notamment sur la qualité de l'eau.

Un stand a été tenu à la journée « Plantes et Nature » le 10 avril 2011 à Soullans. Le SAGE, les pesticides dans l'eau et les communes qui s'engagent dans les plans de désherbage ont été les éléments présentés au grand public.

A destination des collectivités, une journée de sensibilisation aux techniques alternatives de désherbage a eu lieu le 24 mai à Barbâtre. Après une présentation en salle des différents outils d'aide à la décision et des possibilités de financement, une démonstration de matériel de désherbage alternatif a été organisée. Cette journée proposée aux élus et techniciens du bassin versant a rencontré un franc succès ; plus de 30 communes étaient représentées et 66 élus et techniciens présents.



Une lettre du SAGE n°12 a été éditée en décembre 2011 et distribuée à nos 41 communes membres et à l'ensemble de nos partenaires techniques et financiers. Elle présente le Contrat Régional de Bassin Versant 2011-2013 et fait un point sur l'inventaire des zones humides.



II.2.5. Mise en œuvre et suivi de deux contrats financiers

L'association est la structure porteuse de deux contrats financiers : le Contrat Territorial et le Contrat Régional de Bassin Versant. Elle assure le suivi de ces contrats auprès des financeurs et apporte au quotidien un soutien technique et administratif aux maîtres d'ouvrage.

Le Contrat Territorial, outil financier de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne

D'un coût supérieur à 11 millions d'euros, le contrat territorial 2008-2012 est financé par l'Agence de l'eau pour 3,3 millions d'euros, complété par des aides financière d'autres collectivités (Conseil Régional des Pays de la Loire, les Conseils Généraux de Loire-Atlantique et Vendée) suivant la nature des opérations.

40 maîtres d'ouvrages du bassin versant (principalement des collectivités) sont engagés.

On y trouve par exemple des opérations sur la préservation de la qualité des eaux des étangs des Gâtineaux et Gros Caillou destinées à la production d'eau potable en Loire Atlantique, les économies d'eau, l'amélioration de la qualité des coquillages de Fort Larron à Noirmoutier, les profils de baignade, les travaux de réhabilitation des réseaux et stations d'assainissement des collectivités, la réalisation d'étude de plans de désherbage communaux, le suivi de la qualité des eaux, la restauration et l'entretien des milieux aquatiques...



Toutes ces opérations contribuent à l'amélioration de la qualité du milieu et notamment de l'eau du bassin versant.

Après deux années de mise en œuvre du contrat, un bilan a été présenté au Comité de pilotage le 15 février 2011. En 2012, un bilan de l'ensemble des opérations sera établi et une réflexion pour un nouveau contrat sera engagée.

Le Contrat Régional de Bassin Versant (CRBV), outil financier de la Région

En 2008, un 1er CRBV 2007-2009 a été signé ; il est en cours d'achèvement. 22 actions sont maintenant terminées, 3 ont été abandonnées et 9 en cours de finalisation et seront soldées cette fin d'année. La subvention régionale versée aux maîtres d'ouvrage s'élève à ce jour à 635 465 €. Les opérations ont pour objectif d'améliorer la gestion qualitative et quantitative des eaux ainsi que la restauration des milieux aquatiques.

Après plus d'une année de concertation et de discussions avec la Région, le deuxième CRBV est passé devant la Commission Permanente le 3 octobre 2011 et sera officiellement signé le 3 janvier 2012. Ce CRBV 2011-2013 porte sur 22 opérations (43 actions avec 40 maîtres d'ouvrages engagés) pour un montant total de 2 698 k€ avec une subvention régionale de 982 k€. Certaines actions sont déjà engagées par dérogation.



Bilan financier des contrats

	Contrat Territorial 2008-2012	CRBV 2007-2009	CRBV 2011-2013	Total
Coût prévisionnel des actions inscrites	11 218 000 €	3 095 879 €	2 697 807 €	17 011 686 €
Montant prévisionnel de l'aide	3 291 000 € (30 %)	1 013 897 € (33 %)	982 006 € (36 %)	5 286 903 €
Subventions versées	732 295 € (22 %)	635 465 € (63%)	4 000 €	1 371 760 €
Subventions à percevoir	2 558 705 €	183 522 €	978 006 €	3 720 233 €
Actions abandonnées	85 000 €	81 560 €	-	166 560 €

NB : Pour le Contrat Territorial, état au 08/06/2011 et le CRBV, état au 30/11/2011.

Suivi des actions des maîtres d'ouvrage et progression vers l'atteinte des objectifs du SAGE

Il est encore trop tôt pour mesurer l'efficacité des actions sur le milieu. Cependant on peut noter quelques actions intéressantes qui laissent présager un impact positif sur le milieu et la ressource en eau.

➤ Pour améliorer la qualité des eaux :

- Réalisation d'études « plan de désherbage communal » sur le bassin versant avec achats de matériels prévus en 2011-2012.
- D'importants travaux réalisés de la part des collectivités en matière d'assainissement...
- Une animation agricole mise en place sur le bassin d'alimentation des captages des étangs des « Gâtineaux » et du « Gros Caillou » avec la contractualisation de parcelles en Mesures Agro-Environnementales ...

➤ Pour contribuer à une gestion quantitative des eaux :

- Des collectivités de plus en plus sensibilisées sur les économies d'eau.
- Des travaux pour maîtriser les eaux de ruissellement...



➤ Pour restaurer les milieux aquatiques :

- Des travaux sur les marais de Haute-Perche et en lien avec les Contrats de restauration et Entretien des Zones Humides (CREZH) pour le Marais breton et les marais de Noirmoutier : curage, restauration d'ouvrages hydrauliques, reconnexion de points bas...
- Des expérimentations de techniques de restauration de berges.
- Des travaux de restauration des cours d'eau...



L'association évalue régulièrement l'écart entre les objectifs que le territoire s'était fixé et la réalité. Des actions de suivi pour mesurer l'efficacité des actions engagées vont être mises en œuvre sur le territoire. L'association apportera son expertise à chaque maître d'ouvrage concerné.

Par ailleurs, elle tient à jour le tableau de bord de suivi du SAGE et présente régulièrement aux acteurs la qualité de l'eau du territoire. Sa mise à jour a été présentée en 2010. Un tableau plus opérationnel sera élaboré en 2012 dans le cadre de la révision du SAGE

II.2.6. Poursuite des inventaires des zones humides

Le SDAGE demande que l'inventaire des zones humides soit finalisé d'ici fin 2012. Pour répondre à cette obligation réglementaire, l'association a proposé aux communes du bassin versant de recruter des chargées de mission zones humides.

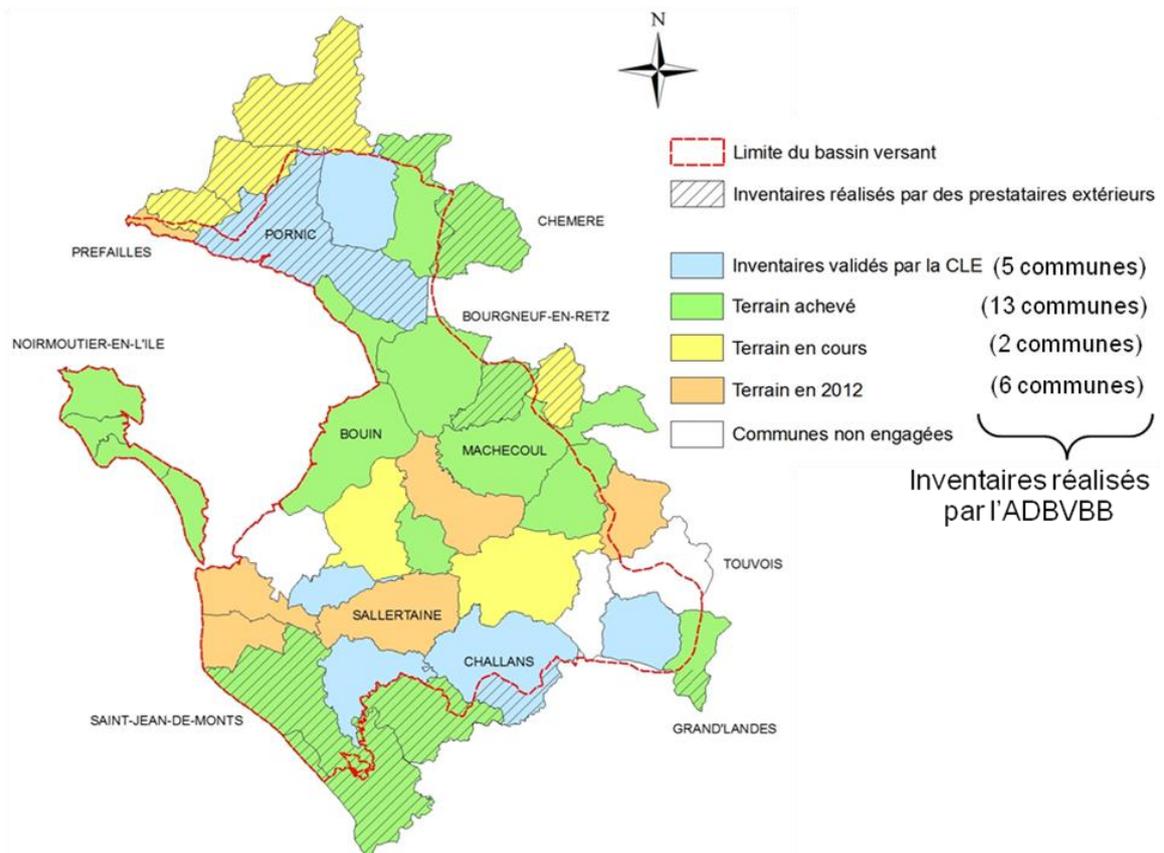
En 2010, 24 communes ont sollicité l'association puis 2 nouvelles communes en 2011.

Basé sur la concertation, ce travail d'inventaire est suivi et validé par un Comité de pilotage désigné par chaque commune.

Un Comité technique (qui s'est réuni à deux reprises en 2011) s'assure de la bonne exécution de la mission selon le protocole défini et la CLE valide ces travaux.

A ce jour, 6 communes ont leur inventaire validé par la CLE. L'association a terminé la phase terrain pour 13 communes qui rentrent maintenant dans la phase de concertation. Il lui reste 8 communes à prospecter.

Ainsi, l'association prolonge cette mission en 2012 comme prévu et met tout œuvre pour respecter l'échéance de fin 2012.



Carte d'état d'avancement des inventaires des zones humides sur le bassin versant du Marais breton et de la Baie de Bourgneuf – Décembre 2011

II.2.7. Observatoire de l'Eau de la Baie de Bourgneuf

La mission de l'Observatoire de l'Eau est de mesurer l'impact de la politique de l'eau développée sur le bassin versant de la Baie de Bourgneuf.

Objectifs fixés

Faire de l'Observatoire de la baie de Bourgneuf un outil d'aide à la décision pour les élus du territoire dans le domaine de l'eau.



Résultats attendus

- Suivi de la qualité des eaux du bassin versant.
- Connaissance fine des enjeux du bassin versant au travers du travail de terrain et des échanges avec les scientifiques actifs sur le territoire.
- Mise à disposition de données précises et expliquées aux collectivités et à leurs prestataires.

Elu	Robert Guérineau, Président de la CLE
Animateur(s)	Sébastien JOUSSEMET (Animateur Contrats et Observatoire de l'Eau)
Budget annuel (prévisionnel 2012)	60 000 €
Ressources financières (prévisionnel 2012)	- Agence de l'eau : 24 000 € (40 %) - Région : 24 000 € (40 %) - Communes : 12 000 € (20 %)

Créé en 1995, l'Observatoire de l'Eau est un outil indispensable aux acteurs du territoire pour évaluer les actions entreprises, identifier les priorités et le cas échéant justifier les besoins en termes de moyens humains, techniques et financiers.

Depuis mars 2010, des orientations différentes de l'association ont conduit l'association à suspendre les mesures qu'elle réalisait. Néanmoins les réseaux partenaires (Conseils généraux, DDTM, Agence de l'Eau, IFREMER,...) ont poursuivi les mesures sur le territoire.

Le retard pris dans l'engagement du CRBV 2011-2013 a reporté la reprise de l'Observatoire initialement prévue début 2011. Maintenant que le financement de cet outil est sécurisé, l'outil sera opérationnel début 2012.

L'association a réuni le Comité technique le 7 novembre 2011 pour faire le point sur les réseaux de mesures existants. Elle prévoit de confier les prélèvements et analyses à un prestataire extérieur (analyses physico-chimique, bactériologique, biologique...).



III. POLE BIODIVERSITE

III.1. La mission du pôle Biodiversité

La mission du pôle Biodiversité est d'allier biodiversité et développement local en mettant en œuvre les Documents d'Objectifs de la zone Natura2000.

Objectifs fixés

- Préserver les habitats et les oiseaux listés par les Documents d'Objectifs.
- Favoriser les pratiques patrimoniales favorables à la biodiversité.
- Soutenir les activités économiques locales, notamment l'agriculture extensive.

L'association apporte une assistance aux porteurs de projet désireux de mener des travaux visant l'atteinte des objectifs fixés dans les Documents d'Objectifs Oiseaux et Habitats.

L'animatrice Natura 2000 réalise des diagnostics environnementaux, anime en partenariat avec la Chambre d'Agriculture les Mesures Agri-Environnementales, aide au montage de contrats Natura 2000, assure le suivi de travaux...

Elus	Michel Deriez Président des Comité de Pilotage
Périmètre d'intervention	<p>Site Natura 2000 « Marais breton, Baie de Bourgneuf, île de Noirmoutier et forêt de Monts »</p> <p>28 communes</p> <p>57 000 ha</p>  
Animateur	Julie Ayçaguer
Outils d'orientation	Document d'Objectifs Habitats et Document d'Objectifs Oiseaux
Outils financiers	<p>Mesures Agri-Environnementales.</p> <p>Contrats Natura 2000</p> <p>Charte Natura 2000</p> <p>Financement pour expositions, plaquettes, guides...</p>
Convention financière du poste animateur	<p>Du 01/08/2009 au 31/07/2011 : 94 570 €</p> <p>Du 01/08/2011 au 28/02/2013 : 97 000 € (prévisionnel)</p>
Ressources financières	<p>Etat (Budget DREAL): 50 %</p> <p>Europe (Fond FEDER) : 50 %</p>
Apport financier 2011 sur le territoire	<p>3 421 000 € : Mesures Agri-Environnementales</p> <p>37 000 € : Contrats Natura 2000 nettoyage plage (5 communes)</p> <p>40 500 € : Contrats Natura 2000 travaux</p> <p>25 500 € : Diagnostics MAE et contrats Natura 2000</p> <p>2 800 € : Outils de communication (plaquette, poster)</p>

III.2. Actions marquantes en 2011

Le Comité de pilotage s'est réuni le 1^{er} avril 2011.

III.2.1. Approbation du DOCOB Oiseaux

Après la validation du DOCOB Habitats en 2003, le Préfet de la Vendée a approuvé en mars 2011 le DOCOB « Oiseaux ».

Ces deux documents sont le fruit d'une importante concertation avec les acteurs du territoire et déclinent ainsi une liste d'actions à mettre en œuvre. Ils constituent la feuille de route pour l'animatrice Natura 2000.

III.2.2. Charte Natura 2000, un outil maintenant opérationnel

Le Préfet a également validé la charte Natura 2000. Elle s'adresse à toutes personnes privées ou publiques ayant des propriétés sur le site Natura 2000. Les signataires s'engagent à mettre en œuvre des pratiques respectueuses de l'environnement et en contrepartie ces parcelles sont exonérées de taxe foncière sur le non bâti.

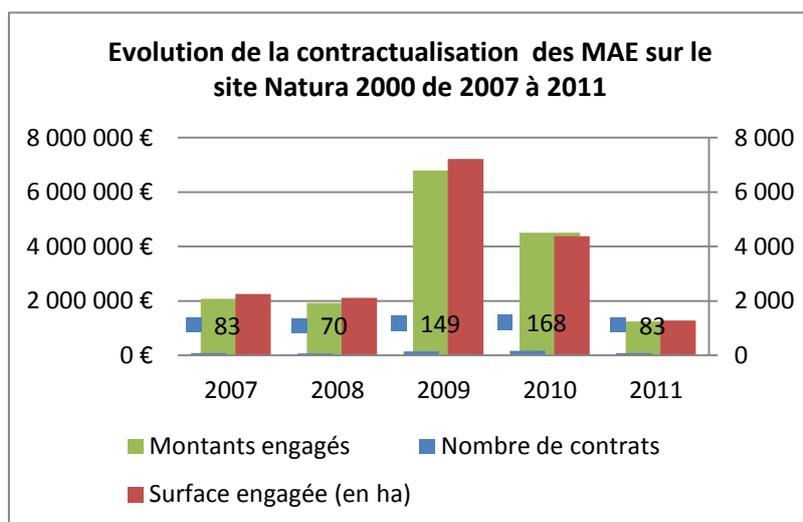
La promotion de cet outil commence à se faire sentir : la 1^{ère} charte a été signée avec un propriétaire privé de Machecoul sur 4,30 ha. 6 projets sont en cours de réflexion. En 2012, une communication plus importante sera mise en place pour faire connaître cet outil.

III.2.3. 17 M€ sur 5 ans pour financer 7 pratiques agricoles favorables à la biodiversité

Face aux enjeux du territoire et en particulier au constat de déprise et de friches grandissantes dans les années 1985-1990, le Marais breton a été parmi les premiers territoires français à s'engager dans la contractualisation agri-environnementale. Depuis 1992, différents programmes se sont succédés (OGAF, OLAE, CTE, CAD..) et maintenant depuis 2007 les Mesures Agri-Environnementales. Ces MAE sont devenues l'un des piliers de la viabilité des exploitations du territoire et sont le principal outil opérationnel de Natura2000.

7 MAE « prairies » ou « sel » sont aujourd'hui proposées aux agriculteurs et sauniers.

Après deux années où d'importantes surfaces ont été contractualisées, l'année 2011 a été une année de renouvellement.



En 2011, 80 agriculteurs et 3 sauniers ont proposé de mettre en œuvre des MAE sur 1 287 ha. Ils bénéficieront d'un financement sur 5 ans de 1,781 M€.

Ainsi depuis 2007, 355 agriculteurs et sauniers ont actuellement engagés sur 17 263 ha pour un montant total de 16,6 M€ sur 5 ans, soit **un taux de contractualisation de 81 % l'un des plus importants en France.**

Depuis 2010, la contractualisation pour des mesures à forte valeur écologique est plus importante sur le territoire : 62 % de la surface PAC sont engagées dans ces MAE qui offrent une rémunération plus importante.

En 2011, l'animatrice Natura 2000 a animé avec la Chambre d'Agriculture 3 réunions de sensibilisation et elle a réalisé en partenariat avec la LPO 12 diagnostics-plan de gestion (MAE sel et MAE Maintien des baisses en eau).

III.2.4. De nouvelles MAE testées en 2011 sur le Marais breton

Au titre de l'année 2011, une nouvelle MAE visant l'entretien des fossés tertiaires a été ouverte à titre expérimentale sur le Marais breton.

Sur la base d'un diagnostic environnemental fixant les conditions d'intervention, 40 agriculteurs se sont engagés pour curer 190 km de fossés tertiaires dans les 5 années à venir (montant prévisionnel : 531 000 €).

Compte tenu de l'intérêt de cette mesure, le Comité de pilotage MAE a proposé le renouvellement de cette opération en 2012 ; la décision de la DRAAF sera prise début 2012.

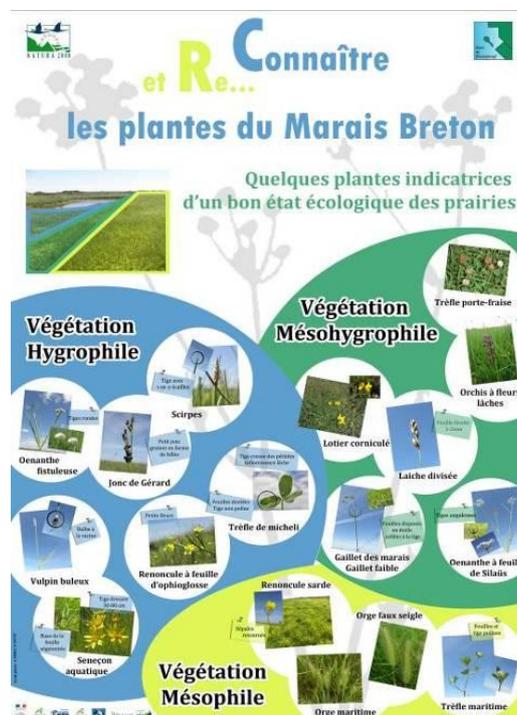


Par ailleurs, un stagiaire a travaillé pendant 6 mois sur la mise en place d'une MAE « Maintien de la diversité floristique d'une prairie naturelle » non plus fondée sur une série de règles à respecter mais sur un résultat (présence dans la prairie de 4 plantes indicatrices d'un bon état du milieu).

La liste des espèces indicatrices, une évaluation de la pertinence de cette mesure et un poster pour « Connaître et Reconnaître les plantes du Marais breton » ont été réalisées. Ce poster sera distribué en 2012 aux agriculteurs.

Des questionnaires d'enquêtes ont également permis de faire connaître la mesure et d'estimer l'intérêt des agriculteurs.

Cette réflexion sera poursuivie en 2012 avec notamment le suivi de parcelles tests.



III.2.5. Le développement de contrats Natura 2000

Les contrats Natura 2000 s'adresse à tous les propriétaires ou gestionnaires de terrains en zone Natura 2000 (collectivités, particuliers, associations...) hors parcelles déclarées à la PAC. D'une durée de 5 ans, ils peuvent être financés à 100 % par le Ministère de l'Ecologie et l'Union Européenne.

L'animatrice Natura2000 accompagne les signataires dans la démarche (aide administrative, technique et financière).

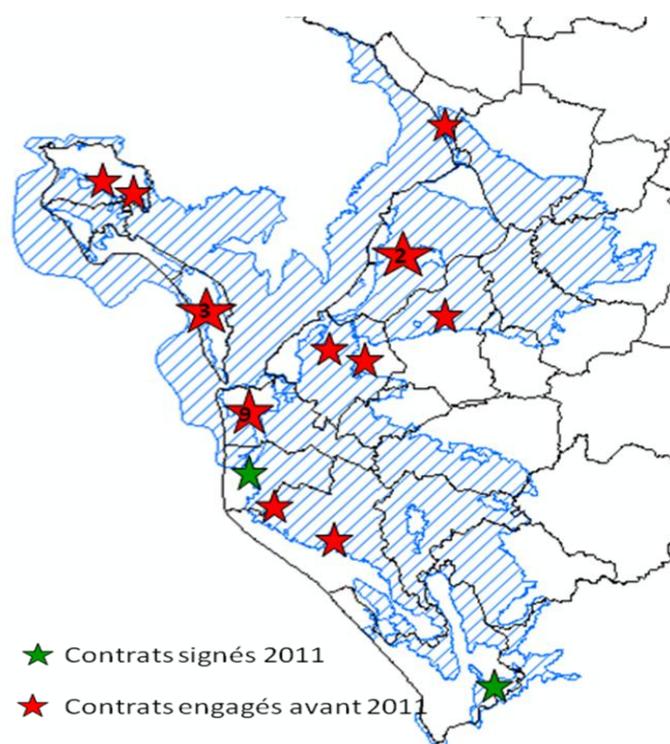
En 2011, **deux nouveaux contrats Natura 2000** entièrement financés ont été signés pour un **montant de 48 000 €** visant :

- le nettoyage raisonné des plages sur la commune de Notre Dame de Monts ;
- la restauration du marais de la Gâtine sur la commune de Saint-Hilaire de Rietz.

Ainsi, depuis 2003, 27 contrats Natura 2000 pour un montant total de 476 000 € ont été signés dont 11 collectivités.

12 contrats sont actuellement en cours.

En 2011, 3 diagnostics plage pour des collectivités et 2 diagnostics environnementaux pour des propriétaires privés n'ont pas débouché sur des contrats. Ils ont néanmoins permis des échanges et une sensibilisation sur les enjeux de préservation du milieu naturel.



5 chantiers de travaux sous contrat Natura 2000 ont été plus particulièrement suivis.

Maître d'ouvrage	Type de travaux	Montants 2011
Commune de la Barre de Monts	Travaux d'accueil du Gravelot à la Grande Côte Restauration d'un marais	3 175 €
Communauté de communes Océan Marais de Monts	Restauration d'un marais salé au Daviaud	2 086 €
Commune de Saint Hilaire de Riez	Restauration du marais de la Gâtine	15 500 €
Commune de Noirmoutier en l'île	Mise en défens de haut de plage – à venir	12 000 €
Particuliers	Restauration d'un marais salé à Beauvoir sur mer Reprofilage d'une mare à Saint-Gervais	3 011 €

III.2.6. De nouveaux projets en discussion

L'animateur Natura 2000 participe à de nombreux comités de pilotage sur le territoire (CREZH, comités scientifiques, COPIL Espaces Naturels Sensibles...)

En 2011, de nouveaux partenariats ont émergé pour mettre en œuvre les actions des DOCOBs, notamment :

- avec la Fédération des chasseurs pour valoriser la gestion différenciée des plans d'eau de chasse.
- avec les pêcheurs à pied pour actualiser les connaissances en matière de pêche à pied dans la Baie de Bourgneuf et développer des supports de communication et de sensibilisation. Un stage de 6 mois sur ce sujet est prévu en 2012.
- avec les Syndicats et les collectivités afin de réfléchir à une communication sur les plantes invasives existantes et les invasives de demain.



III.2.7. Des actions de communication pour faire connaître Natura2000

Plusieurs actions de communication ont été mises en œuvre en 2011. On peut citer :

- Diffusion de la plaquette sur les sites Natura2000 à destination du grand public.
- Proposition d'un encart Natura 2000 et d'un article sur les contrats plages dans les bulletins municipaux.
- Mise à disposition de l'exposition « De la plage pour tous » à 4 communes littorales.
- Réalisation d'un poster à destination des services techniques des communes ayant un contrat plage.
- Tenue d'un stand au Festival Energ'Ethique à Saint-Hilaire de Rietz.
- Présentation du dispositif Natura2000 à des étudiants (Université de Nantes, BTS GPN...), à des Assemblées Générales (Groupement d'Intérêt Cynégétique du Marais breton, Syndicat du Marais de Soullans et des Rouches...) ...
- Nombreux articles de presse sur Natura2000 et ses possibilités financières.
- Chantier de nettoyage des plages en partenariat avec l'association « Les gars d'la coute » de Saint Jean de Monts et la commune de la Barre de Monts.
- Création des pages Natura2000 du futur site Internet de l'ADBVB.



L'animatrice Natura 2000 collabore également au projet de communication autour de la biodiversité de la Communauté de communes Océan Marais de Monts.

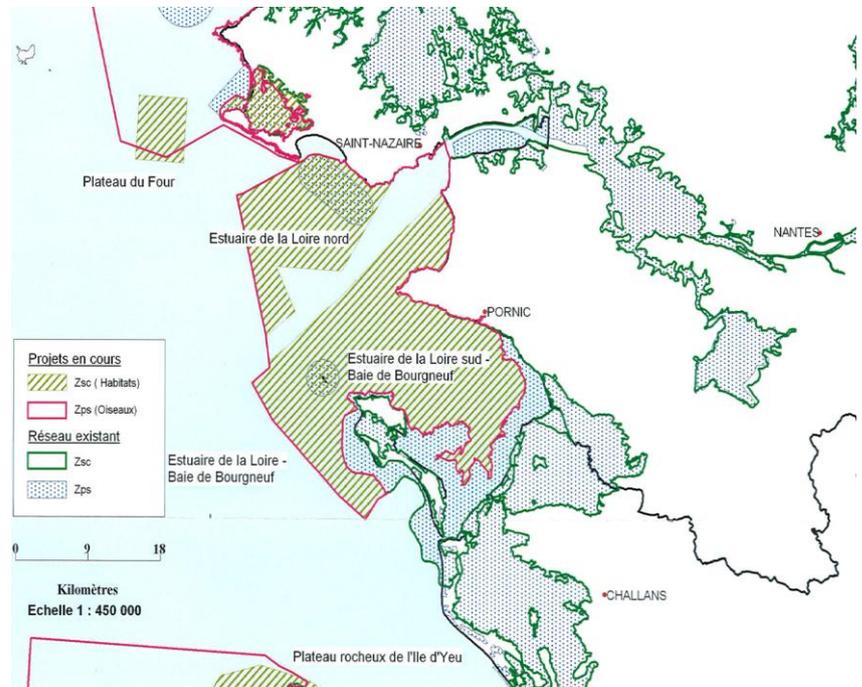


III.3. Candidature Natura 2000 en mer

En 2008, l'Assemblée Générale avait pris une délibération portant sur la candidature de l'association en tant que structure porteuse du site Natura2000 en mer pour la partie Estuaire de la Loire Sud.

Depuis 2008, le périmètre Natura2000 en mer a changé. Il se décline maintenant en un seul site qui est composé :

- de la zone Oiseaux (ZPS) : FR 52120 14 (Estuaire de la Loire – baie de Bourgneuf) ;
- de deux zones Habitats (ZSC) : FR 5202011 (Estuaire de la Loire Nord) et FR 5202012 (Estuaire de la Loire Sud – baie de Bourgneuf).



En juillet 2011, le Préfet de la Région Pays de la Loire a transmis un cahier des charges pour l'élaboration des deux Documents d'Objectifs (Oiseaux et Habitats) des sites Natura 2000 en mer.

Après un avis favorable du Conseil d'Administration le 21 septembre 2011, l'association se porte candidate pour être opérateur du site Natura 2000 en mer. Le dossier technique et financier est en cours et devrait être déposé 1^{er} trimestre 2012. Le référent de ce dossier est le Député-Maire Philippe BOËNNEC.

*ARTHON EN RETZ, BARBÂTRE, BEAUVOIR SUR MER, BOIS DE
CENÉ, BOUIN, BOURGNEUF EN RETZ, CHALLANS,
CHATEAUNEUF, CHAUVÉ, CHÉMÉRÉ, FALLERON, FRESNAY EN
RETZ, FROIDFOND, GRAND'LANDES, LA BARRE DE MONTS, LA
BERNERIE EN RETZ, LA GARNACHÉ, LA GUÉRINTÈRE, LA
PLAINE SUR MER, L'EPINE, LE FENOULLER, LE PERRIER,
MACHÉCOUL, MOUTIERS EN RETZ, NOIRMOUTIER EN L'ILE,
NOTRE DAME DE MONTS, NOTRE DAME DE RIEZ, PAULX,
PORNIC, PRÉFAILLES, SAINT ETIENNE DE MER MORTE, SAINT
GERVAIS, SAINT HILAIRE DE RIEZ, SAINT JEAN DE MONTS,
SAINT MÊME LE TENU, SAINT MICHEL CHEF CHEF, SAINT PÈRE
EN RETZ, SAINT URBAIN, SALLERTAINNE, SOULLANS, TOUVOIS*

